

Renvoi aux comités de commerce et d'agriculture de la lettre du citoyen Maugras, qui présente un procédé pour empêcher la calandre de blé, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de commerce et d'agriculture de la lettre du citoyen Maugras, qui présente un procédé pour empêcher la calandre de blé, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 566;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35201_t1_0566_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

un magasin d'abondance où le citoyen peu fortuné se procure du pain à moitié prix de ce qu'il coûte aux autres. Elle prévient les vues bienfaisantes de la Convention nationale pour l'abolition de la mendicité, elle en recueille les tristes victimes au nombre d'environ 200 dans un hospice qu'elle entretient depuis 5 ans. Ses commissaires surveillent l'approvisionnement du marché, l'exécution de la loi du *maximum*. Le représentant du peuple applaudit à leur zèle, il veut que leurs utiles travaux soient salariés, et rend leur mission plus efficace en la rendant secrète.

Les desseins de la Convention nationale sur la formation d'une cavalerie formidable nous sont à peine connus, que par un mouvement spontané, nous votons à la République 4 cavaliers armés et équipés aux frais de la Société. L'un d'eux est déjà au dépôt de Carcassonne où il s'exerce aux manœuvres et à la discipline qui assurent la victoire; les trois autres attendent avec impatience l'emploi des fonds existant pour les monter et équiper.

Au milieu de ces effusions habituelles de patriotisme, où les sacrifices qu'elles obtiennent ne sont comptés pour rien, mais pour tout le sentiment brûlant qui les inspire, nous ne négligeons pas les fêtes civiques, nous ne sommes pas étrangers à la joie que causent à tous les amis de la Patrie les succès des armes de la République.

La ville infâme de Toulon a fait place au Port de la Montagne. A peine ce miracle de la valeur républicaine a-t-il retenti à nos oreilles, que, sans attendre les ordres de la Convention, et au seul risque de doubler nos plaisirs, nous nous livrons aux transports d'une fête sans apprêts, d'une joie simple et pure comme les cœurs des bons sans-culottes: nos concitoyens la partagent avec nous, tous les âges y prennent part, nos magistrats viennent l'embellir, nous embellissons à notre tour la fête qu'ils célèbrent par votre ordre.

Notre joie était mêlée d'amertume. Des scélérats venaient de vendre aux Espagnols le fort Saint-Elme, Collioure et Port-Vendres. Quelques vrais républicains fuient leur patrie indignement livrée aux satellites du despotisme. Ces braves Colliouirois trouvent parmi nous un asile; nous accueillons, nous chérissons en eux des hommes pour qui la patrie asservie par l'esclavage n'est plus la patrie.

A la fête du Port de la Montagne succède celle de l'Apothéose de Le Peletier et Marat. L'ennemi des rois et l'ami du peuple sont chantés dans notre enceinte, une pyramide s'élève à leurs mânes révéérés, toutes les décorations de la salle de nos séances rappellent leurs images chéries, leurs vertus encore plus chères: c'est au pied de la Montagne dans les fondements de laquelle la République française est établie que nos orateurs trouvent la tribune où ils s'exercent aux vertus, aux principes, aux talents, qui les rendront dignes de parler un jour de dessus la Montagne même.

Représentants, voilà ce que nous avons fait. Des Républicains ne sont ni orgueilleux, ni modestes; ils sont vrais, et nous le sommes dans le compte que nous venons de vous rendre. Accueillez-le, Citoyens, vous qui avez fait de bien plus grandes choses pour la patrie: Recevez l'assurance non moins sincère et franche

que nous vous donnons, que ce que nous avons fait nous paraît peu de chose en comparaison de ce qui nous reste à faire, et que nous ne nous croirons quittes envers la République, la liberté et l'égalité que lorsque nous aurons versé la dernière goutte de notre sang pour elles.

BARTHEL (*présid.*), CANOIS (*secrét.*),
BOUISSET (*secrét.*), NÉGRIER (*secrét.*).

24

Le citoyen Gohier, ministre de la justice, transmet une lettre du citoyen Maugras, de Mondidier, contenant l'indication de quelques procédés propres à empêcher la calendre de s'introduire dans le bled.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de commerce et d'agriculture (1).

[*Montdidier, 15 pluv. II. Au M. de la Justice*] (2)

« Citoyen,

« Il est du devoir de tout bon citoyen républicain de donner connoissance au gouvernement de tout ce qui peut intéresser le bonheur public: c'est pourquoi je m'empresse de te faire part de ce qui suit:

« Un citoyen vient de me donner connoissance d'un secret qui intéresse essentiellement la République.

« Il s'agit d'empêcher la calendre de s'introduire dans le bled, lorsqu'il est déposé au grenier.

« Voici la précaution qu'il faut prendre lorsqu'il y a du bled dans un grenier où ladite calendre est introduite. Il faut le faire nettoyer à fond, le laisser quelques mois bien aéré; après, bien frotter le plancher avec le porreau vert, le laisser quelque temps étendu sur ledit plancher; après, le faire retirer; l'on mettra de suite le bled, suivant l'usage ordinaire, d'épaisseur à ce que le goût et odeur dudit porreau empêche l'insecte de s'y introduire.

« Pour les greniers où il n'y a pas encore eu de bled, avant d'en mettre, on doit observer la même chose pour empêcher l'introduction de cet animal.

« Le citoyen qui me donne connoissance de ceci, m'a assuré en avoir fait et fait faire l'épreuve avec un vrai succès.

« Je m'empresse, citoyen-ministre, de t'en faire part, puisque ces animaux mangent toute la farine et ne laissent que le son.

« Il est donc intéressant d'en faire l'épreuve, pour après le rendre public pour la conservation d'un bien si cher à l'humanité.

« Je te supplie d'être mon interprète auprès de la Convention, pour l'assurer de mon empressement à en faire part, ainsi que de mon patriotisme. S. et F. »

MAUGRAS (*présid. du trib. de commerce*).
(*Applaudissements.*)

(1) P.V., XXXI, 182. B^m, 24 pluv. (1^{er} suppl^l). Lettre d'envoi de Gohier, datée du 21 pluv. avec la copie de la lettre de Maugras (F¹⁰ 331).

(2) *Débats*, n° 510, p. 329; *Mon.*, XIX, 461; *C. univ.*, 26 pluv.; *F.S.P.*, n° 224; *J. Lois*, n° 502; *Audit. nat.*, n° 507; *J. Mont.*, n° 91. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 379; *J. Sablier*, n° 1133; *Batave*, n° 362; *J. Fr.*, n° 506; *C. Eg.*, n° 543.